

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 19 octobre 2022

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre ;

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, VANHILLE Bénédicte, DELEMOTTE Edith, PACCEU Sabine, DERUYTER Micheline, DASSONVILLE Amandine

Etaient excusé(es) avec procuration :

Mme Marie Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Jacky BOULINGUEZ, Mme Catherine THETTEN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Amandine DASSONVILLE est nommée secrétaire de séance

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public attaché à la commune, pour mettre en œuvre les solidarités, pour organiser de l'aide sociale au profit des habitants. Le Centre Communal d'Action Sociale a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer les structures destinées aux enfants. Pour y parvenir, le C.C.A.S. accompagne l'attribution de l'aide sociale légale et dispense l'aide sociale facultative (*aide alimentaire par le biais des tickets services*).

Il propose des services (taxi, petit travaux, repas à domicile, sorties culturelles), aux personnes âgées de 65 ans et plus (ou qui sont atteintes de handicap).

Il accompagne enfin par le biais de primes, de dots, des promotions (médaille du Travail, médaille de la familles, noces, séjours enfants).

Pour cela, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale arrête chaque année un barème portant sur l'ensemble des prestations énoncées au cours de l'année suivante.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. vote à l'unanimité les primes, dots et tarifs, applicables au 1er janvier 2023, selon la grille annexée.

OBJET /

PRIMES, TARIFS, ET DOTS AU
1^{ER} JANVIER 2023

DELIBERATION :

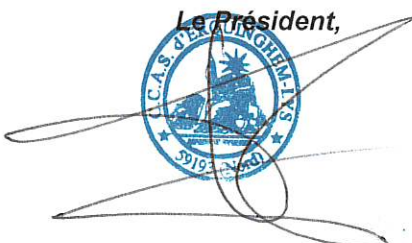
Publiée le 3 novembre 2022

Rendue exécutoire le 3
novembre 2022

Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de LILLE
DRCL) le 3 novembre 2022

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 3 novembre 2022 et que la convocation de la Commission avait été faite le 13 octobre 2022

Le Président,



SERVICES, PRIMES SECOURS DOTS	Montants 2023
MEDAILLE TRAVAIL	
Argent	40 €
Vermeil	55 €
Or	65 €
Grand Or	75 €
MEDAILLE FFF	
Bronze	55 €
Argent	65 €
Or	75 €

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 19 octobre 2022

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :

Primes, tarifs et dots 2023 (suite P.2)

NOCES	
Or	130,00 €
Diamant	170,00 €
Palissandre	200,00 €
Platine	210,00 €
COLONIE - 16 ANS	
1 Semaine	90,00 €
2 Semaines	115,00 €
3 Semaines	145,00 €
TICKET SERVICES	
1 PERSONNE	120,00 €
2 PERSONNES	140,00 €
3 PERSONNES	160,00 €
4 PERSONNES	180,00 €
5 PERSONNES	200,00 €
6 PERSONNES	230,00 €
7 PERSONNES	250,00 €
8 PERSONNES	270,00 €
TARIFS	
<i>Service Taxi</i>	
65 ans et plus (imposable)	8,00 €
65 ans et plus (non imposable)	4,00 €
<i>Repas à domicile</i>	
65 à 75 ans certificat médical	6,37 €
75 ans et + sur simple demande	6,37 €
Sans condition d'âge (Cotorep 80 %) MDPH	6,37 €
<i>Service petits travaux la 1/2 h</i>	
75 ans et +	8,74 €

Madame Amandine DASSONVILLE

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance

Adopté, pour Ampliation
Le Président du C.C.A.S.